

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE ?

Une fois que vous avez acheté votre imprimante, rien de plus facile : il vous suffit de vous enregistrer dans les 30 jours à compter de la date d'achat pour bénéficier de la garantie de 3 ans.

Pour ce faire, rendez-vous sur le site <http://www.canon.fr/promogarantie>, puis suivez les instructions du formulaire en ligne.

Cette offre est uniquement disponible pour les utilisateurs finaux. Les entreprises ou les particuliers effectuant des achats par lot (c'est-à-dire plus de 10 Produits promotionnels au cours de la période promotionnelle) ne sont pas éligibles à cette Promotion.

Pour plus d'informations sur cette offre vous pouvez appeler la hotline CANON au 01 70 48 05 00



Modalités de l'offre

L'offre extension de garantie Canon⁽¹⁾ est limitée à une sélection de produits. Pour bénéficier de la garantie 3 ans, l'imprimante concernée doit être enregistrée dans un délai de 30 jours à compter de la date d'achat.

Canon se réserve le droit d'ajouter de nouveaux modèles au cours de cette offre. La date de clôture pour les produits ajoutés ultérieurement est la même que celle stipulée dans les modalités de l'offre.



Profitez en toute sérénité de l'offre d'extension de garantie Canon

Offre valable sur une sélection de produits⁽¹⁾



MAXIFY



ImageRUNNER



Mega
Tank



i-SENSYS

Canon

See the Bigger Picture*

*Voir l'Image en Grand

**PRODUITS ÉLIGIBLES
AUX 3 ANS DE
GARANTIE**



i-SENSYS



ImageRUNNER



MAXIFY



**Mega
Tank**

Achetez l'un des produits de la sélection et bénéficiez de 3 ans de sérénité. Rendez vous sur <http://www.canon.fr/promogarantie> pour découvrir la liste complète des produits éligibles.

La garantie d'un an est incluse pour tout achat d'une imprimante Canon. Aujourd'hui, grâce à l'offre Promo Garantie, bénéficiez d'une garantie étendue à 3 ans sur les produits éligibles.

VOTRE OFFRE D'EXTENSION DE GARANTIE CANON

Le type de garantie dépend du modèle choisi. Il en existe trois :



Réparation sur site :

Votre produit sera réparé sur site par l'un de nos techniciens Canon agréés. La garantie couvre la totalité des frais, le déplacement du technicien et le coût des pièces de rechange.



Échange sur site :

Un produit de remplacement vous sera expédié. La garantie couvre les frais d'envoi aller/retour et le coût du produit de remplacement.



Retour atelier :

Le produit doit être envoyé dans un centre de réparation agréé Canon, il sera réparé gratuitement par un technicien Canon. Votre produit vous sera retourné après réparation.

Retrouvez les modalités complètes de l'offre sur <http://www.canon.fr/promogarantie>

Canon
